



RAPPORT

**LA SITUATION DES RROMS, SINTI,
YÉNICHES, GITANS, MANOUCHES
ET VOYAGEURS EN FRANCE**

**ENTRE RACISME SYSTÉMIQUE ET
SÉGRÉGATION SOCIO-TERRITORIALE**

JANVIER 2025



ERSILIA SOUDAIS

Députée de la 7^{ème}
circonscription
de Seine-et-Marne

Sommaire

Sommaire	3
1. La méthode utilisée pour la rédaction de ce rapport	4
2. Les voyageurs et les institutions	6
3. La condamnation à l'errance des voyageurs	11
4. Des aires inaccueillantes	15
5. Les entraves aux droits	19
a. Sur la question de l'école	19
b. Sur la question de la santé	20
c. Sur la non-représentation politique	21
6. Un traitement médiatique extrêmement problématique	23
7. Des pistes de solutions	26
a. Abolir le statut de « gens du voyage »	26
b. Sur les « aires d'accueil »	26
c. L'égalité des droits	28
d. La caravane, une solution face à la crise écologique	30
e. Les médias	30
f. Mettre fin à l'invisibilisation et agir pour une représentation politique et sociétale	30
Conclusion	33

1. La méthode utilisée pour la rédaction de ce rapport

Le 19 septembre j'ai donné une conférence de presse à l'Assemblée Nationale avec plusieurs associations de Voyageurs et de Rroms sur la question de l'**antitsiganisme**, à savoir le racisme spécifiquement subi par les personnes voyageuses et rroms ou perçues comme telles.

Il était pour moi essentiel de faire cette conférence de presse avec les représentants d'associations de premiers concernés, car faire pour les gens sans eux c'est faire contre eux.

Cinq associations étaient présentes :

- *L'association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France*, représentée par Emile Cheitz
- *L'association Tzigane Catholique de France*, représentée par Alexy Boge
- *L'association Action Grand Passage*, représentée par David Veis
- *L'association France Liberté Voyage*, représentée par Milo Delage
- *L'association La Voix des Rroms*, représentée par Saimir Mile



Visite de l'Assemblée Nationale avec les associations après la conférence de presse

Dans cette conférence de presse j'ai pu entendre les revendications principales des premiers concernés et proposer des pistes de travaux parlementaires, notamment en matière mémorielle avec la reconnaissance du génocide des Rroms, Sinti, Yéniches, Manouches, Gitans et Voyageurs.

Il a aussi été question des conditions de vie des Voyageurs, de l'habitat, de l'itinérance, et du respect des droits et libertés fondamentaux des Voyageurs.

À la fin de cette conférence de presse, j'ai convenu avec mon équipe que le préalable à tout dépôt de PPR ou de PPL consiste à nourrir ce travail législatif par de nombreux retours de terrain et des discussions avec la diversité des Voyageurs sur le territoire.

C'est pourquoi j'ai pris la décision d'entamer une tournée nationale pour documenter les nombreuses problématiques auxquelles nos concitoyens voyageurs se voient confrontés dans leur quotidien.

Le présent rapport parlementaire est le fruit de plusieurs semaines de rencontres et d'échanges avec des Voyageurs permettant de faire comprendre la nature systémique des discriminations auxquelles nos concitoyens itinérants sont confrontés.

2. Les voyageurs et les institutions

Lors des rencontres que j'ai pu faire tout au long de ma tournée auprès des Voyageurs et d'autres personnes issues de *collectifs romanis*, une des choses qui revenait régulièrement dans les conversations était la méfiance et la peur des institutions et de tout ce qui s'y apparente.

Lorsque j'ai échangé en Seine-et-Marne, dans ma circonscription, avec Antoine Nil Sauser, jeune Voyageur de *l'association représentative des gens du voyage*, il m'a par exemple évoqué un rapport très difficile entre les Voyageurs et la police.

Il m'a expliqué que bien souvent, il n'y a aucun dialogue préalable aux expulsions récurrentes qu'ils subissent, et que les forces de l'ordre sont envoyées très rapidement pour les déloger dès qu'ils arrivent dans une commune.

Il m'a parlé de la violence à laquelle les Voyageurs sont confrontés, et m'a expliqué comment les enfants se retrouvent très tôt face à des effectifs de la BAC, missionnés pour les expulser alors que les municipalités sur lesquelles ils se trouvent sont dans l'illégalité, n'ayant pas de terrain pour les accueillir.

Il est aussi revenu sur un certain nombre de méthodes employées par les autorités policières pour intimider les Voyageurs et les contraindre à errer de ville en ville. Parmi elles, des **verbalisations abusives** pour des faits d'entrave à la circulation alors que les familles sont immobilisées dans l'attente de trouver un stationnement, mais aussi la **mobilisation de dépanneuses pour saisir les caravanes** des familles, alors que ce sont leurs lieux de vie.

L'usage de la force et la répression est totalement surdimensionné. Antoine m'a notamment raconté comment sa grand-mère s'est retrouvée en garde-à-vue à l'âge de 76 ans suite à un stationnement illicite faute d'emplacement construit par la municipalité sur laquelle elle se trouvait.

Il est aussi revenu sur ce que l'on peut qualifier de **rapport traumatique des voyageurs avec la police**. En effet il m'a dit : « *Dès qu'on est expulsés par la police, mon grand-père parle d'Hitler* ».

C'est également un sentiment partagé par Emile Cheitz, président de l'association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France que j'ai rencontré à Tremblay-en-France, qui a déclaré : « *Nos parents et grands-parents, pendant la*

guerre, c'est la police française qui est venue les chercher, donc aujourd'hui encore on a peur, on se méfie de la police ».

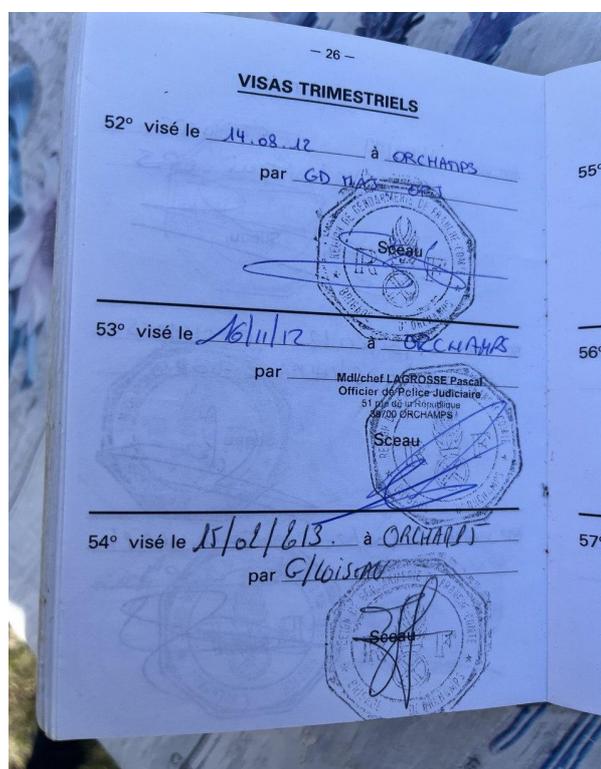
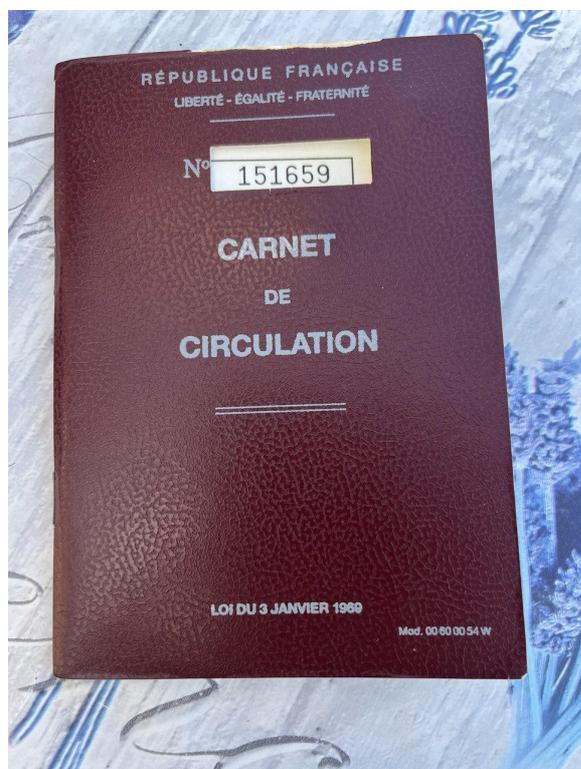
Mise en contexte historique

Le grand-père d'Antoine appartient à une génération de Voyageurs ayant subi le **fichage anthropométrique**, mis en place en 1912 avec la création du statut racial et administratif de "nomade". Une fiche anthropométrique contenait notamment obligatoirement les empreintes digitales dès l'âge de 13 ans.

Il appartient également à une génération qui a vécu l'**internement** dans des camps gérés **par l'administration française entre 1939 et 1946**¹, internement s'inscrivant dans un génocide à l'échelle européenne.

Vint plus tard le **carnet de circulation**, obligatoire dès l'âge de 16 ans pour toute personne logeant « de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile », et mis en place à travers une loi de 1969 abrogeant celle de 1912 sur le fichier anthropométrique.

Le livret de circulation devait être visé en commissariat et en gendarmerie à intervalles réguliers. Il fut retoqué en 2012 par le Conseil Constitutionnel suite à



Un carnet de circulation utilisé jusqu'en 2013

¹ Deux ouvrages de principaux concernés évoquent cet internement, *Interdit aux Nomades* de Raymond Gurême aux éditions Calmann-Lévy et *Mémoires Manouches* de Anna Lagrené Ferret aux éditions Petra.

des mobilisations de voyageurs, mais un **livret de circulation** resta en vigueur jusqu'en 2017.

Bien que l'obligation d'avoir un carnet de circulation prit fin en 2012, certaines gendarmeries continuèrent à le faire signer à des familles de Voyageurs, comme le montre ci-dessus le carnet de circulation d'Arlette Meyer, une voyageuse que j'ai rencontrée à Ranchot, dans le Jura.

Les Voyageurs avaient **jusqu'en 2017 une sous-citoyenneté inscrite dans la loi.**

Le ressenti traumatique du grand-père d'Antoine et de sa génération, sur lequel personne ne s'est jamais attardé et qui est donc resté comme une plaie ouverte, explique en partie le rapport difficile entre les collectifs romanis en France et les institutions, notamment la police.

Mais ce n'est effectivement pas juste une affaire du passé : l'État et les pouvoirs publics continuent d'alimenter la défiance des voyageurs.

Prenons le témoignage d'une Voyageuse, mère de famille que m'a fait rencontrer Antoine : « *Quand je vois la police, j'ai du stress dans le ventre [...] Ils prennent nos caravanes avec toutes nos affaires à l'intérieur* ».

Henri, voyageur rencontré près de Besançon, confie de son côté : « *Chez nous, il y a une peur des autorités, car on ne les voit jamais, à part quand c'est pour nous faire du mal* ».

Ce phénomène de défiance est alimenté par **des propos et pratiques antitsiganes venant de certains élus.**

L'exemple le plus éloquent est celui du Maire LR de Cholet, Monsieur Gilles Bourdouleix, qui déclara le 21 juillet 2013 à une journaliste au sujet des gens du voyage « *qu'Hitler n'en n'avait peut-être pas tués assez* ».

On peut également évoquer les propos du sénateur centriste Hervé Marseille, qui déclara à la radio, le 8 février 2023 : « *LFI transforme l'Assemblée Nationale en un camp de gitans* ».

Mais le plus illustre des élus de France, à savoir le président de la République Emmanuel Macron, a lui aussi tenu des propos antitsiganes particulièrement méprisants. En effet, il a déclaré au sujet du boxeur gilet jaune et yéniche Christophe Dettinger : « *Le boxeur, la vidéo qu'il fait avant de se rendre, il a été briefé par un avocat d'extrême-gauche. Ça se voit ! Le type, il n'a pas les mots d'un gitan. Il n'a pas les mots d'un boxeur gitan* ».

Christophe Dettinger déclare au sujet des propos de Monsieur Macron : « *Les Gitans sont tous illettrés, analphabètes pour lui. J'aurais dû finir ma phrase avec une insulte, peut-être que j'aurais été un gitan pour lui. Je trouve ça dommage, c'est du racisme* ».

Des élus vont même parfois au-delà des mots. J'aimerais donner l'exemple d'un élu municipal de la ville de Longperrier dans ma circonscription, qui il y a quelques années faisait des dépôts d'ordures récurrents à proximité de terrains achetés par des gens issus du monde du voyage, pour ensuite les accuser d'en être responsables et espérer ainsi les contraindre à quitter la commune. Cette histoire ahurissante m'a été rapportée par Samia Bachir-Bey, conseillère municipale de la ville de Dammartin-en-Goële, ce qui démontre par ailleurs qu'il y a aussi des élus qui ne laissent pas passer les propos et les actes antitsiganes.

Tout récemment, c'est la maire de Denain qui s'est fait remarquer en lançant un appel à délation pour « *bloquer l'arrivée des gens du voyage avant que les caravanes s'installent* » dans sa commune, ce qui m'a contrainte à faire un signalement auprès de la Procureure de la République.



Madame Ersilia SOUDAIS
Députée de la Seine-et-Marne
Membre de la commission Développement durable et
aménagement du territoire
Membre du groupe de la France insoumise -
NUPES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

À l'attention de Mme Laure Beccuau,
Procureure de la République
Tribunal judiciaire de Paris

Paris, le 23 octobre 2024

Objet : Signalement article 40 pour incitation à la haine - Maire de Denain

Madame la Procureure,

En vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale, je porte à votre connaissance des faits pouvant relever de l'incitation à la haine suite aux propos de Madame la Maire de Denain, Anne-Lise Dufour-Tonini, publiés sur Facebook, le 21 octobre 2024, à 15h03.

Madame Dufour-Tonini a publié une vidéo sur son compte Facebook considérant que la présence des gens du voyage dans sa ville était « anarchique, déviante et insalubre » et lance un appel à délation pour « bloquer l'arrivée des gens du voyage avant que les caravanes s'installent » dans sa commune.

Telles que définies dans la loi, les injures discriminatoires sont celles qui sont commises envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, ou à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ou de leur handicap. Ces injures sont d'autant plus punissables quand elles sont publiques (L. 29 juill. 1881, art. 33, al. 3 et 4) et peuvent mettre en danger l'intégrité physique d'une minorité.

Je vous prie, Madame la Procureure, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour établir les faits discriminatoires et les porter à la justice afin que cesse cette incitation à la haine envers les voyageurs.

Je vous prie d'agréer mes salutations républicaines,
Ersilia Soudais,
Députée de la 7^e circonscription de Seine-et-Marne

*Signalement au procureur de la République de propos incitant à la haine raciale
contre les « gens du voyage », de la maire de Denain*

Le paroxysme de la violence se situe dans les crimes policiers et les violences policière qui touchent de nombreuses familles de Voyageurs, comme le sort infligé à Angelo Garand², abattu par le GIGN le 30 Mars 2017 sur son terrain familial, à Henri Lenfant, également tué par un gendarme du GIGN en 2018 à l'âge de 22 ans, ou encore plus récemment celui infligé à Maiky Loerch, un autre jeune Voyageur âgé de 28 ans, tué le 25 juillet 2024.



Couverture de l'enquête du media Street-Press sur l'intervention policière chez la famille Gurême

² La sœur d'Angelo Garand a créé le collectif *Justice et Vérité pour Angelo*, et elle est également l'auteure du livre *Depuis qu'ils nous ont fait ça* aux éditions du bout de la ville.

3. La condamnation à l'errance des voyageurs

Un des aspects récurrents qui est également ressorti de mes échanges avec les Voyageurs, c'est **le sentiment d'être condamné à l'errance, de n'être bienvenu nulle part.**

En effet, dans l'espace public, il y a de nombreux panneaux discriminatoires visant à dire aux Voyageurs qu'ils ne sont pas les bienvenus, tels que : « interdit aux gens du voyage », « interdit aux nomades », ou la formule plus pernicieuse : « interdit aux caravanes ».



Un exemple de panneau discriminatoire contre les « gens du voyage »

Au-delà de ces panneaux profondément discriminatoires que des Voyageurs dénoncent régulièrement, comme Rémy Vienot de l'association *Espoir et Fraternité Tzigane de Franche-Comté*, il y a d'autres mécanismes d'exclusion et de mise au ban de la société des Voyageurs. Beaucoup d'entre eux m'ont par exemple appris que **dans la majorité des campings, les caravanes à double-essieu sont interdites.** Or ce sont les caravanes dans lesquelles habitent les Voyageurs.

Il en ressort que lesdits « gens du voyage » ne peuvent pas s'installer sur des terrains de camping mais doivent, en vertu de la loi Besson³, s'installer sur des terrains qui leurs sont spécialement dédiés.

³ Loi Besson : loi de 1990 qui prévoit une obligation de construction d'aires d'accueil pour toutes les communes de plus de 5000 habitants.

Les « aires d'accueil » sont des lieux que les voyageurs qualifient de « **places désignées** » car elles sont exclusivement faites pour les populations catégorisées comme gens du voyage, les autres populations itinérantes y étant interdites.

Il y a là **un phénomène de racialisation de l'usage de ces lieux** qui est très problématique.

Par ailleurs, comme Milo Delage de l'association *France Liberté Voyage* me l'a très bien expliqué, la plus grande partie des communes concernées par la loi Besson ne l'appliquent pas ou la détournent via les communautés de communes ou d'agglomération en n'en construisant qu'une par regroupement de communes.

Ces aires d'accueil, ou de grand passage pour les groupes de caravanes plus importants, sont inscrites sur des schémas à l'échelle départementale. Selon Milo Delage, « *souvent c'est très beau sur le papier, mais ce n'est que du papier. Nous avons des lieux qui sont inscrits sur ces schémas qui ne sont parfois jamais construits.* »

Lors de ma rencontre avec Emile Cheitz à Tremblay-en-France, il m'a expliqué que dans son département, la Seine-Saint-Denis, il devrait par exemple y avoir 23 terrains d'accueil mais qu'il n'y en a que 6.

Il y a en conséquence un manque de places pour les Voyageurs, qui ne peuvent pas aller sur les terrains de camping, qui sont contraints de s'installer sur des terrains spécifiques qui n'existent pas pour nombre d'entre eux, et qui se retrouvent donc à errer de parking en parking, en étant contraints de stationner illicitement, avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

C'est le cas de familles de Voyageurs que j'ai rencontrées dans ma circonscription avec Antoine Sauser à Saint-Mard et Claye-Souilly. Ces familles, contraintes au « stationnement illicite » faute d'emplacement, sont souvent expulsées, en moyenne dans un délai de 15 jours, ce qui rend leur vie infernale.

C'est en ce sens qu'**il faut distinguer le voyage de l'errance**. En effet, nombre de Voyageurs souhaitent continuer à avoir un mode de vie itinérant ou semi-itinérant, mais en étant maîtres de leurs déplacements. Or, la situation d'errance n'est pas un choix mais une contrainte due à une volonté systémique d'entraver l'itinérance des populations dites « gens du voyage ».

Une des conséquences dramatiques de cette condamnation à l'errance, c'est que nombre de Voyageurs finissent par se résigner et à arrêter de vivre de manière

itinérante. Ils se sédentarisent, et pourtant ils continuent à être catégorisés comme « gens du voyage » et donc à subir du racisme.

Cela démontre que ce n'est pas tant le mode de vie de ces personnes qui est pris pour cible : l'itinérance est un mode de vie que pratiquent d'autres populations comme les retraités camping-caristes. Ce qui dérange, ce sont les personnes en elles-mêmes, qui subissent un racisme qui a une histoire multiséculaire : **l'antitsiganisme**.

Par ailleurs, même lorsqu'ils achètent un terrain et deviennent propriétaires, lesdits « gens du voyage » sont menacés d'expulsion.

J'ai pu recueillir en la matière le témoignage de Grégory Horn, un voyageur que j'ai rencontré et qui m'a raconté subir un harcèlement depuis qu'il est propriétaire sur la commune de Nîmes, qui l'a attaqué en justice à plusieurs reprises afin qu'il sorte ses caravanes et son mobil-home de son terrain.

Or ces caravanes et ce mobil-home sont l'habitat de sa famille. Il m'a expliqué être « *artisan et avoir ses enfants scolarisés* » et ne pas comprendre cet acharnement alors qu'il n'a plus aucune installation en dur sur ce terrain, conformément à sa non-constructibilité.

Il s'interroge sur le fait qu'un de ses voisins ait plusieurs mobil-homes sur son terrain sans être visé par une quelconque procédure, ce qui le laisse penser que les procédures de la municipalité de Nîmes sont discriminatoires.

En effet, il m'a expliqué que ces procédures lancées par la mairie de Nîmes sont récurrentes vis-à-vis des familles perçues comme « gens du voyage » et que **la lutte contre la cabanisation n'est qu'un prétexte afin de rejeter toujours plus loin les populations d'origine romani**.

Nombreuses sont les familles de Voyageurs à acheter des terrains classés comme non constructibles afin d'y stationner avec leurs caravanes pour passer l'hiver et permettre la scolarisation de leurs enfants. Mais elles se retrouvent la plupart du temps expulsées car nombre de municipalités ne veulent pas de « gens du voyage » sur leur commune. Il y a même des cas de figure durant lesquels certains maires préemptent des terrains lorsqu'ils s'aperçoivent que les potentiels acquéreurs sont d'origine romani.

Cette situation récurrente pour de nombreux Voyageurs illustre bien la condamnation à l'errance des populations dites « gens du voyage ».

Gregory Horn a ainsi partagé son inquiétude : « *Si on me demande où partir d'ici, où vais-je aller ? Je n'ai nulle part où aller. Mes enfants vont être déscolarisés. Et en tant qu'artisan, je vais perdre tous mes clients.* »

Il y a urgence à agir sur le plan législatif pour permettre aux populations de vivre en habitat léger et mobile sur les terrains non-constructibles. Cela apporterait un bénéfice pour les Voyageurs mais aussi pour toutes celles et ceux qui aspirent à d'autres formes d'habitats. Ce serait par ailleurs vertueux sur le plan écologique, étant donné que ça freinerait les constructions en dur et donc l'artificialisation des sols.

4. Des aires inaccueillantes

Il me semble utile d'accorder un passage de ce rapport à la question des « aires d'accueil », en exposant la dimension profondément problématique du concept même de tels lieux.

En effet, le nom même de ces lieux pose problème, il sous-entend un accueil des « gens du voyage » en des terres qui leur seraient étrangères.

Par ailleurs, leur objectif, à savoir recevoir uniquement des personnes catégorisées comme « gens du voyage » pose problème. Le message d'un tel dispositif apparaît alors clairement comme celui-ci : *« Mettons ces gens-là entre eux, loin de nos regards, et puisqu'ils ont ces lieux spécifiques, on peut les interdire de tous les autres lieux tels que les terrains de camping. »*



Photo de mon déplacement sur l'aire d'accueil de Besançon

La gestion de ces lieux n'est pas moins problématique. En effet, les collectivités l'externalisent en la déléguant à des entreprises privées spécialisées dans ce domaine comme la société *Vago* et la société *L'Hacienda*.

Ces entreprises ont pour but principal de faire des profits. Elles font payer chaque emplacement via une redevance journalière qui coûte en moyenne 5 euros, sachant que les familles ont au moins deux caravanes chacune.

Ensuite, l'eau et l'électricité doivent également être payées à des prix qui sont au bas mot trois fois supérieurs à celui des sédentaires vivant à côtés de ces

« aires d'accueil », et les paiements se font souvent sous la forme de forfaits à recharger de manière hebdomadaire.

Une Voyageuse rencontrée sur l'aire d'accueil de Besançon, La Malcombe, qui voulait témoigner uniquement sous le surnom de Magie, m'a expliqué que cette aire d'accueil fonctionnait avec ce système de forfait et qu'elle se retrouvait régulièrement sans la possibilité d'avoir de l'électricité. Elle m'a également fait part du non entretien de cette aire d'accueil, en me disant : « *Dans ces lieux, on est traités comme des animaux.* »

Lesdits « gens du voyage », en plus de l'oppression raciste, subissent donc une **injustice sociale systémique**.

En outre, lesdites aires d'accueil sont pour la quasi-totalité d'entre elles dotées de dispositifs anti-caravanes pour contrôler les entrées. Or, ces dispositifs entravent l'entrée des secours et mettent en danger les personnes qui habitent sur ces aires.

Sur l'aire d'accueil de Hellemmes-Ronchin, un collectif de femmes, *Da Sa Vas*, dont le nom signifie « tendre la main » en romanès, a été créé pour lutter contre les conditions de vie indignes et dangereuses, après que plusieurs habitants de l'aire aient attrapé divers cancers en raison de la proximité directe de celle-ci avec des sites industriels tels qu'une usine de béton.

Or, les femmes de *Da So Vas* sont notamment confrontées aux problèmes générés par les dispositifs anti-caravanes au point qu'un jour, il y eut l'incendie d'une caravane sans que les pompiers ne puissent intervenir, ce qui causa la mort d'un chien.

Sue-Ellen Demestre, une des porte-paroles de l'association, se demande à juste titre « *si la prochaine fois, ça ne sera plus un chien mais un habitant de l'aire qui pourrait perdre la vie, faute d'une possible intervention des secours sur l'aire* ».

Anina Ciuciu⁴ est une avocate d'origine rrom qui accompagne le collectif *Da So Vas* dans son combat pour la dignité, notamment face à la métropole lilloise, afin d'obtenir la signature par cette dernière d'une **charte des droits** des habitants de l'aire.

⁴ Elle est une fervente défenseuse des droits humains, marraine du collectif *Ecole Pour Tous* et auteure du livre *Je suis Tzigane et je le reste* chez City Editions.

Si les aires d'accueil sont des lieux dangereux, elles sont aussi et surtout **des espaces de ségrégation socio-environnementale**.

Lorsque les aires sont construites par les collectivités, ce qui est rare, elles sont souvent mal entretenues, fermées pendant de longues périodes, exposées à des pollutions graves, et ce de manière systémique.

Une des aires qui illustre très bien cette politique de mise au ban et de ségrégation territoriale des Voyageurs, et de ce que l'on peut qualifier de **racisme environnemental**⁵, c'est celle de de Petit-Quevilly à Rouen.

Elle est devenue tristement célèbre grâce aux habitants de cette dernière, qui ont décidé de faire entendre leurs voix, suite à la catastrophe sanitaire dont ils ont été les premières victimes : l'incendie de Lubrizol, ce site industriel classé Seveso.

En effet, le 26 septembre 2019, dans la nuit, lorsque cette usine de produits chimiques brûlait, l'ensemble des habitants avoisinant le site ont très vite été évacués, sauf ceux qui étaient les plus proches, à savoir les habitants de l'aire de Petit-Quevilly, que la police a refusé de laisser sortir avec leurs caravanes, les exposant ainsi à des inhalations de nuages de fumée extrêmement toxiques.

Je vous recommande à ce sujet la lecture de l'article de Lise Foisneau⁶, accompagné par des photos de Valentin Merlin, qui est intitulé *Sédentariser les « Nomades » : Du camp de Darnétal à l'aire du Petit-Quevilly, une histoire normande*, publié en 2020 dans le 13ème numéro de la revue *Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*.⁷

Lise Foisneau, chercheuse au CNRS, est une des premières universitaires qui **rompt avec la tradition de la tsiganologie, à savoir l'étude assez folklorique et ethnisante des dits tsiganes**, au profit d'une étude critique de la domination structurelle et ancrée dans le temps des collectifs romanis et voyageurs.

Dans cet article, elle démontre comment la politique d'accueil des dits gens du voyage s'inscrit dans la continuité historique des camps d'internement pour Nomades. En effet, elle montre avec précision en quoi lesdits nomades et leurs descendants, enfermés dans des camps d'internement pendant la Seconde

⁵ Racisme environnemental : exposition délibérée de certaines populations à des pollutions graves et très dangereuses pour la santé.

⁶ Lise Foisneau est chargée de recherche au CNRS depuis octobre 2021. Elle a soutenu un doctorat en anthropologie à l'Université Aix-Marseille sur les formes politiques d'un collectif romani de Provence en 2018 après un terrain itinérant de plusieurs années en caravane. Elle est l'autrice de deux livres, *Les Nomades face à la guerre (1939-1946)* (Klincksieck 2022) et *Kumpania. Vivre et résister en pays gadjo* (Wildproject 2023).

⁷ [Sédentariser les « Nomades » | Cairn.info](#)

Guerre Mondiale, se sont ensuite retrouvés de manière contrainte sur ces nouveaux lieux d'enfermement que sont les aires d'accueil.

La conclusion de son article est assez dramatique et alarmante sur le sort des milliers d'habitants des aires d'accueil en France, qui souffrent d'un mal-logement organisé par l'Etat lui-même : « *La nuit du 26 septembre 2019, alors que l'usine Lubrizol brûlait, que les bidons d'hydrocarbures explosaient dans les airs, les habitant-es de l'aire ont bien cru qu'ils allaient mourir. Personne ne s'est préoccupé de leur sort. Iels ont réalisé à quel point leur existence ne comptait pour rien. Imaginer habiter encore là est devenu impossible après cette catastrophe.* »

Enfin, un ouvrage est particulièrement recommandé pour saisir la dimension structurelle et systémique du problème des aires d'accueil : c'est l'ouvrage de William Acker, *Où sont les gens du voyage*, publié aux éditions du commun. Dans la première partie de cet ouvrage, il analyse le contexte historique, sociologique et politique de ces communautés et du rapport que l'État entretient avec elles. La seconde partie est l'inventaire exhaustif et cartographié des aires d'accueil. Cet inventaire s'appuie sur des critères précis et factuels comme la distance et la durée de trajet de la mairie à l'aire, la proximité immédiate de zones habitables ou de zones à risque sanitaire ou écologique (centrale nucléaire, déchèterie, usine, station d'épuration, etc.).

Une exposition à des pollutions graves que j'ai pu constater sur le terrain. Prenons l'exemple de l'aire d'accueil de Villeparisis sur laquelle je me suis rendue : cette dernière se situe à proximité directe d'un site industriel. Une habitante de l'aire m'a confié : « *On n'arrive pas à dormir à cause de l'usine qui fonctionne dès 3h du matin, et la journée, on doit rester enfermés pour ne pas respirer de la poussière.* »

Monsieur le maire de cette commune, Frédéric Bouche, que j'ai rencontré dans le cadre de ce rapport, reconnaît lui-même que cette aire est très mal située.

5. Les entraves aux droits

Dans son rapport « *Gens du voyage* » : *lever les entraves aux droits*⁸ de 2021, la Défenseure des droits alertait déjà sur des atteintes aux droits des Voyageurs, souvent accompagnées de non-recours :

“Des refus d’autorisation d’urbanisme et/ou de raccordement aux réseaux non fondés sur les dispositions du droit en vigueur (ex : refus d’autorisation d’urbanisme sur des terrains constructibles) • Le classement au plan local d’urbanisme (PLU) de parcelles détenues par des personnes itinérantes en zone inconstructible, alors que les parcelles voisines sont maintenues en zone constructible. • La préemption par la SAFER de parcelles que voulaient acquérir des voyageurs, alors que les parcelles voisines ont pu être vendues à d’autres particuliers. • L’interdiction d’installer des caravanes sur des terrains privés pour une durée supérieure à 3 mois. • Le refus d’avancer dans une procédure d’embauche bien engagée à partir du moment où la personne déclarait appartenir à un groupe de « Gens du voyage ». • Des refus de scolarisation. • Des refus de soin, etc...”

Ce sont effectivement des situations de discriminations dont j’ai pu constater la récurrence.

Outre la chasse aux Voyageurs dans les collectivités qui utilisent tous les moyens pour les empêcher de s’installer et ou les faire partir, j’aimerais prendre le temps ici de revenir sur d’autres déclinaisons que prennent les atteintes aux droits des populations dites « gens du voyage ».

Notons déjà que l’errance subie par les voyageurs a des conséquences directes sur leur droits. Ainsi, la scolarité des enfants est souvent compromise en raison d’expulsions récurrentes, de même que la continuité des soins. Toutes les atteintes aux droits desdits « gens du voyage » sont finalement liées les unes aux autres.

a. Sur la question de l’école

Pour les familles qui sont principalement itinérantes, leurs enfants sont scolarisés via le CNED, le Centre National d’Enseignement à Distance. Le problème

⁸ Disponible sur le site internet du Défenseur des Droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr>

majeur de ce dispositif, c'est que le suivi pédagogique est quasiment inexistant : il se résume souvent à des allers-retours de cartons de cours entre les enfants et les correcteurs.

Pour les familles qui font le choix de se sédentariser durant l'année scolaire, elles sont confrontées à des **expulsions récurrentes et donc à une véritable situation d'errance, qui génèrent de nombreuses situations de rupture pédagogique.**

Grégory Horn, à qui j'ai fait référence plus haut, m'a ainsi expliqué très concrètement que si la procédure lancée par la ville de Nîmes pour le contraindre à sortir son mobil-home et ses caravanes de son terrain aboutissait, « *[s]es enfants se retrouveraient déscolarisés, ce qui [l]'inquiète beaucoup, et suscite la colère et l'inquiétude du directeur de leur établissement, qui a d'ailleurs écrit une lettre pour alerter sur la rupture pédagogique qu'une telle décision entraînerait* ».

Cela étant, l'antitsiganisme est aussi une réalité au sein de l'école, tant chez les élèves et les personnels des établissements scolaires que dans l'institution elle-même.

J'ai par exemple reçu le témoignage de familles gitanes installées à Lunel, notamment celui de Tony, qui m'a expliqué que dans ce secteur, « *il y a des passages dans les classes pour demander qui sont les enfants gitans, pour leur octroyer deux heures de cours supplémentaires, sans autre motif supplémentaire que l'origine prétendue de ces enfants* ». Il m'a également expliqué que cela a été très mal vécu par les enfants concernés, d'autant que « *pour nombre d'entre eux, ils ont de très bons résultats* ».

En parallèle, il y a de nombreux témoignages de familles qui expliquent que la plupart du temps, lorsque leurs enfants sont identifiés comme « gens du voyage », ils sont très vite réorientés dans des classes ULIS et SEGPA.

Enfin, on pourrait évoquer les **nombreux cas de refus d'inscriptions scolaires**, notamment pour les enfants rroms vivants en bidonvilles dans la Seine-Saint-Denis, ce qui est absolument discriminatoire.

b. Sur la question de la santé

On apprend dans le rapport de la Défenseure des Droits de 2021, déjà cité plus haut, que lesdits « gens du voyage », ont une **espérance de vie inférieure à celle de la population française générale**. Celle des hommes est inférieure de

7,9 ans à celle de la moyenne générale des hommes en France, tandis que les femmes issues de groupes dits « gens du voyage » vivent 10,9 ans moins longtemps que la moyenne des femmes en France.

Outre l'exposition à des pollutions du fait d'un **racisme environnemental** subi par les voyageurs, une des explications de la diminution de cette espérance de vie est l'**absence de soins ou les ruptures d'accès aux soins**.

En effet, parmi les nombreuses conséquences désastreuses des expulsions à répétitions des Voyageurs, il y a l'impossibilité d'avoir un suivi médical digne de ce nom et de répondre au besoin d'une continuité des soins, ce qui diminue drastiquement l'espérance de vie.

Par ailleurs, pour les gens issus du monde du voyage qui font le choix de se sédentariser, beaucoup se retrouvent sur des terrains au ban des villes et villages, qui sont souvent très difficilement accessibles.

Je prends l'exemple de personnes âgées et gravement malades que j'ai rencontrés avec le responsable associatif David Veis, à Longperrier, en Seine-et-Marne.

Ces personnes habitent au bout d'un chemin non entretenu par la municipalité et donc complètement impraticable, et de fait se voit dans l'impossibilité de recevoir les visites de médecins et les soins d'infirmiers à domicile, dont ils ont pourtant besoin.

c. Sur la non-représentation politique

Le droit à la représentation politique, autrement dit à la participation aux affaires publiques, est un droit fondamental.

Nos plusieurs centaines de milliers de concitoyens rroms, sinti, yéniches, gitans, manouches et voyageurs ne bénéficient quasiment pas de représentation politique, ce qui peut expliquer en partie que leurs intérêts et leurs droits soient si aisément bafoués dans les institutions politiques.

Le seul organe institutionnel dans lequel il y a des gens issus de certains de ces collectifs, c'est la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage. Or cette commission a une dimension très problématique : imaginez un instant un organe de ce genre au sujet d'une autre catégorie de la population (Commission Nationale Consultative des Juifs, des arabes, des homosexuels...) ; cela susciterait à juste titre une grande indignation.

Cette institution s'inscrit dans une logique et des mécanismes coloniaux.

Bien que son président actuel, Monsieur Dominique Raimbourg, ancien député socialiste avec qui j'ai échangé, soit un homme de bonne foi, sincèrement engagé, il est évident que cette institution ne permet pas une représentativité de la pluralité des collectifs romanis et voyageurs, d'autant que la voix des populations concernées est mise dans cette institution au même niveau que d'autres collègues (élus, représentants des ministères, etc...). Somme toute, la voix des premiers concernés y est reléguée au même niveau que celles des gestionnaires.

Malgré tout, lors de mon audition de Monsieur Raimbourg dans le cadre de ce rapport parlementaire, j'ai pu m'apercevoir que certaines propositions de cette instance peuvent aller dans le bon sens. En effet, la proposition de reconnaître la caravane comme logement, qui est une proposition portée par les Voyageurs, est également reprise par la commission consultative, mais cela reste sans incidence concrète pour l'instant, en raison de la dimension uniquement consultative de cette institution.

J'ai pu constater au sein de l'Assemblée Nationale une approche similaire concernant lesdits « gens du voyage ». En effet, lors de mon premier mandat en 2022, lorsque les députés devaient choisir les groupes d'études dans lesquels ils voulaient siéger, j'ai notamment décidé de rejoindre le groupe d'études « gens du voyage », et d'en demander la présidence. La raison principale était que j'avais anticipé que la droite et l'extrême-droite allaient l'investir contre les populations concernées.

De fait, je m'y suis sentie bien seule, mais j'ai réussi à défendre le fait d'auditionner les associations de premiers concernés, et ce en priorité, ce qui était loin d'être évident de prime abord.

Désormais, j'essaye de défendre l'idée de rebaptiser ce groupe d'étude : « groupe d'étude sur l'antitsiganisme », parce que nous ne sommes pas là pour étudier une partie de la population, quelle qu'elle soit, mais bien pour comprendre les mécanismes d'oppression qu'elle subit.

En résumé, les Voyageurs sont complètement mis au ban de la politique, leur non-représentation politique au sein des institutions expliquant pourquoi il est aussi aisé pour certains de s'en prendre à eux très violemment.

Lutter contre l'antitsiganisme c'est donc aussi lutter pour la représentation des voyageurs et des différents collectifs romanis dans l'espace politique, car on n'est jamais mieux servi que par soi-même lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts politiques.

6. Un traitement médiatique extrêmement problématique

Les médias, dans leur immense majorité, véhiculent et diffusent des clichés et des stéréotypes antitsiganes, mais aussi des propos et des discours ouvertement antitsiganes.

Je peux vous partager l'exemple assez éloquent de Barbara Lefebvre, qui le 8 avril 2024, dans l'émission « Les Grandes Gueules » diffusée sur RMC, a dit : « *Y'a des gens qui n'ont pas les codes [...], ils n'ont pas les codes d'une société civilisée. Les gens du voyage, les machins, ils ont leurs propres lois, leurs propres règles [...]. Si vous n'avez pas les codes, la porte est ouverte* ».

Suite à ces propos discriminatoires contre les « gens du voyage », j'ai saisi l'ARCOM, dont je vous partage la réponse salutare :



Décision de l'Arcom suite à un de mes signalement suite à des propos antitsiganes

Dans le paysage audiovisuel français, le nombre de contenus produits sur les « gens du voyage » est assez conséquent, mais il est quasiment toujours essentialisant, sensationnaliste, généralisant, voyeuriste, stéréotypé et caricatural.

En atteste l'exemple de l'émission « *Incroyable mariage gitan* », diffusée sur W9, ou encore les émissions de « Capital » portant sur les voyageurs, comme la dernière en date sur « *l'argent des gens du voyage* ».

Je vous propose de lire le signalement que j'ai adressé à l'ARCOM au sujet de cet épisode de l'émission « Capital », pour que vous puissiez comprendre à quel point ce type de contenus sur les voyageurs est problématique et participe à l'antitsiganisme, en ayant des conséquences concrètes dans la vie quotidienne des Voyageurs :



Madame Ersilia SOUDAIS
Députée de la Seine-et-Marne
Membre de la commission Développement durable
et aménagement du territoire
Membre du groupe de la France insoumise - NUPES

Paris, le 15/10/2024

A l'attention de Monsieur Roch-Olivier Maistre, président
de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication
audiovisuelle et numérique

Objet : Alerte concernant l'émission "Capital", diffusée ce 13 octobre sur M6, véhiculant des clichés et stéréotypes antitsiganes.

Monsieur Maistre,

Je tiens à attirer votre attention sur l'émission "Capital" diffusée sur M6 le 13 octobre à 21h10, une émission sur "l'argent des gens voyage", au cœur de leurs "combines" et sur leur "manière bien à eux de gagner leur vie".

Peut-être qu'à la lecture des termes que je reprends de cette émission, vous vous doutez de l'objet de mon signalement.

En effet, je suis profondément outrée par le fait qu'en 2024, dans le paysage audiovisuel français, il puisse y avoir une "enquête" sur les soi-disantes pratiques secrètes de plusieurs centaines de milliers de concitoyens que sont les Voyageurs, Rroms, Sinti, Gitans, Yéniches et Manouches.

Un tel format consacré à l'argent de quelconque autre communauté aurait tout de suite généré, à raison, un scandale. Il ne serait même pas venu à l'idée d'une boîte de production.

Ce format, qui contrevient aux obligations les plus élémentaires inhérentes au conditionnement de votre agrément, n'est possible que parce qu'il y a une absence totale de régularisation des contenus audiovisuels sur les voyageurs.

Monsieur le président, si j'attire votre attention sur cette problématique avec beaucoup de gravité, c'est parce que ce type d'émission a des effets délétères dans la vie concrète de nos centaines de milliers de concitoyens Voyageurs, Rroms, Sinti, Gitans, Yéniches et Manouches.

Des émissions comme celle-ci, il y en a chaque année plusieurs qui véhiculent les pires stéréotypes et clichés sur les populations concernées, ce qui, dans la vie de tous les jours, renforce des

discriminations notamment dans le cadre de leurs activités professionnelles. Mais pire encore, ce type de formats alimente les pires fantasmes et nourrit l'antitsiganisme, qui est le racisme subi par ces populations.

Un racisme très violent allant jusqu'à des groupuscules qui se permettent de tirer de plus en plus souvent sur des terrains et des caravanes, comme en atteste le crime raciste d'Angela Rostas, une mère de famille Rrom, enceinte, tuée par balle suite aux tirs d'un de ces groupuscules, en février dernier.

Ce n'est donc pas un sujet à prendre à la légère, et il me semble que pour lutter efficacement contre l'antitsiganisme, il faut sérieusement agir pour mettre fin à ce traitement médiatique très problématique, notamment caractérisé par une approche sensationnaliste, essentialiste et dévalorisante.

L'émission diffusée ce 13 octobre sur M6 vous donnera une idée des contenus audiovisuels tout à fait discriminatoires qui sont produits et diffusés à la télévision sur les dits "gens du voyage".

Je vous prie d'agréer, Monsieur Maistre, l'expression de ma haute considération.



Ersilia Soudais,

Députée de la 7^e circonscription de Seine-et-Marne

Courrier à l'Arcom suite à une émission particulièrement éloquente sur le traitement médiatique, problématique des « gens du voyage »

Par ailleurs, si vous allez sur votre moteur de recherche et que vous tapez « gens du voyage », puis que vous allez dans la catégorie « Actualités », vous allez immédiatement tomber sur des articles traitant de faits divers dans lesquels il y aura la mention « *l'auteur des faits est issu de la communauté des gens du voyage* ».

Ce traitement médiatique est absolument inadmissible car il nourrit les pires fantasmes et alimente l'antitsiganisme.

Pour y remédier, on peut par exemple imaginer une interdiction de l'ethnicisation du traitement de l'actualité par les médias. Les Voyageurs ne seraient d'ailleurs pas les seuls à bénéficier d'une telle mesure.

7. Des pistes de solutions

Face aux nombreuses problématiques auxquelles sont exposés les Voyageurs et les différents collectifs romanis, des solutions existent. Je vais dans cette partie vous partager des pistes de réflexion que je tire de mes nombreux échanges et déplacements sur le terrain.

a. Abolir le statut de « gens du voyage »

Lors de ma première conférence de presse sur le sujet durant cette 17^e législature, j'ai invité Henri Braun, avocat de Raymond Gurême et de nombreux Voyageurs. Il a pris la parole à la fin de cette dernière et a dit qu'il serait peut-être temps « *d'en finir avec le statut, la catégorie administrative gens du voyage* ». En effet, cette catégorie est totalement dénuée de sens : elle regroupe des populations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, si ce n'est la forme de racisme qu'elles subissent.

Par ailleurs, dans la devise de notre République, il y a le mot « Égalité », qui implique que les citoyens doivent être traités de la même manière ; or, le statut d'exception desdits « gens du voyage » implique une forme d'apartheid juridique.

Un autre bénéfice de cette mesure serait de mettre fin à un processus de racialisation de ces populations qui a cours en France depuis 1912 avec la création de la catégorie des « nomades », puis en 1969 de celle des « gens du voyage ».

Alors bien sûr, une telle mesure aurait dans un premier temps des effets symboliques, mais elle aurait le mérite de poser sur la table un problème fondamental, et de contrecarrer un discours qui fait desdits « gens du voyage » des étrangers de l'intérieur.

b. Sur les « aires d'accueil »

En ce qui concerne les « aires d'accueil », **deux visions s'opposent.**

La première, que l'on peut considérer comme **réformiste**, consiste à revendiquer que toutes les aires d'accueil soient construites, ce qui loin d'être le cas actuellement. Elle vise également à ce que ces aires respectent des critères d'habitabilité, qu'elles soient des lieux de vie dignes et décents. Une telle optique viendrait par exemple à modifier le code de l'environnement, pour interdire la construction de ces aires à côté de sites pollués et polluants.

Il s'agirait également de développer différents types d'aires, c'est-à-dire, en plus des aires d'accueil pour les petits groupes, des aires de grand passage faites pour de grands groupes, ainsi que des aires de moyen passage pour les groupes allant de 40 à 60 caravanes, c'est ce que soutient Monsieur Milo Delage.



Visite d'une aire de Grand Passage avec Milo Delage dans le Loiret

Vincent Coppolani, Maire de La Jarne (17), qui a régulièrement eu le stationnement dans sa commune de groupes de l'association de Monsieur Delage, *France Liberté Voyage*, m'a partagé son témoignage : « *Depuis 10 ans que je suis maire, je reçois sur ma commune des gens du voyage, cela se passe bien grâce à un dialogue régulier avec les différents groupes* ».

Monsieur Coppolani partage également l'analyse de Monsieur Delage sur la pertinence de créer des aires de moyen passage, afin de proposer un intermédiaire entre les aires d'accueil classiques et les aires de grand passage. Il exprime, par ailleurs, les difficultés notamment logistiques que peuvent poser les stationnements de groupes de plus de 100 caravanes.

Frédéric Bouche, Maire de Villeparisis, partage également cette préconisation visant à développer le modèle des aires de moyen passage.

Une autre vision, diamétralement opposée, des « aires d'accueil », peut être qualifiée d'**abolitionniste**. Cette vision qui émerge progressivement consiste à

dire que les aires d'accueil sont des lieux d'enfermement qui s'inscrivent dans la continuité de la politique d'encampement des voyageurs menée par l'État français. Cette vision des choses considère que les aires d'accueil sont des lieux de ségrégation sociale et environnementale, des lieux d'exclusion et de mise au ban. Il s'agit donc là de plaider pour la fin de ces lieux, au profit d'une autre politique pour permettre d'avoir un mode de vie itinérant en France. Ce nouveau paradigme s'appuierait sur les communaux, à savoir les espaces communs dans nos villes et nos villages, souvent au bord des ruisseaux et ou des rivières, qui permettraient d'accueillir les itinérants. Ce qui n'exclut pas d'avoir des terrains dédiés à l'accueil des grands groupes, notamment dans le cadre des missions évangéliques.

c. L'égalité des droits

Au risque de me répéter, il y a de nombreux champs dans lesquels les Voyageurs n'ont pas les mêmes droits que les sédentaires.

Prenons l'exemple particulièrement révélateur de la caravane, qui est le lieu de vie des Voyageurs. Monsieur Delage dit à son sujet : « *La caravane, c'est notre maison* ». Il s'avère pour autant que la caravane n'est pas reconnue comme un logement. Cette non-reconnaissance de la caravane comme logement génère des inégalités, notamment en termes d'accès aux droits sociaux. Lesdits « gens du voyage » n'ont ainsi le droit ni aux APL, ni aux chèques énergie. Cela implique également un nonaccès au crédit, si ce n'est à des taux mirobolants, et « *de grandes difficultés pour trouver une assurance* », comme me l'a expliqué Monsieur Emile Cheitz, ce qui n'est pas un problème nouveau, comme en atteste la question écrite posée au gouvernement par le sénateur Claude Huriet en 1998 :

« M. Claude Huriet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les gens du voyage lorsqu'ils souhaitent assurer leur caravane en tant qu'habitation en stationnement. En effet, il souligne que les compagnies d'assurance dans leur grande majorité refusent de procéder à la signature de ce type de contrat. La disposition semble générale et s'appliquer à l'ensemble des gens du voyage. Il précise que cet état de fait aboutit à une réelle forme d'exclusion. Il apparaît que les services du ministère de l'économie et des finances ont récemment pris l'attache des organisations professionnelles de l'assurance afin que ces dernières sensibilisent leurs adhérents à la néces-

saire amélioration des conditions d'assurance des personnes itinérantes. En conséquence, il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier et les dispositions qu'il envisage de prendre afin de mettre un terme à une telle discrimination. »

Au nom de l'égalité des droits, **la reconnaissance de la caravane comme logement s'impose.**

Sur la question de l'école, nous l'avons vu plus haut, les problématiques sont multiples, mais là aussi des solutions existent.

Pour commencer, il faut faire appliquer la loi. En effet, il faut que toutes les mairies inscrivent les enfants à l'école, combien même ces derniers n'auraient pas de justificatif de domicile, car depuis la loi « *pour une école de la confiance* », une attestation de domicile sur l'honneur suffit pour s'inscrire à l'école. L'application de la loi pourrait en la matière mettre fin au refus d'inscription scolaire, qui est discriminatoire.

Par ailleurs, il faut que les enfants itinérants scolarisés par le biais du CNED puissent avoir un suivi pédagogique, par le biais par exemple de camions-écoles, qui pourraient passer voir les enfants une fois tous les quinze jours.

Concernant les enfants issus du monde du voyage mais désormais sédentarisés, il est nécessaire d'embaucher de nombreux médiateurs scolaires, afin de fluidifier les liens entre l'école, l'enfant et sa famille.

Enfin il faut un plan de lutte contre l'antitsiganisme, élaboré avec les premiers concernés, comme le préconise le collectif École Pour Tous à l'occasion de ses ateliers contre le racisme. En ce qui concerne la santé, il convient notamment de mettre en place un plan d'action avec une politique de *l'aller vers*, pour créer un lien entre les professionnels de santé et les personnes malades sans suivi médical stable.

d. La caravane, une solution face à la crise écologique

Comme nous l'avons évoqué dans le rapport, beaucoup de Voyageurs qui font le choix de se sédentariser sont confrontés à des discriminations persistantes, notamment des usages détournés des prérogatives des collectivités locales, notamment celle de l'urbanisme, à des fins discriminatoires.

En effet, beaucoup de Voyageurs sédentarisés rencontrent des obstacles dans le cadre de leur installation dans certaines villes et dans certains villages.

Le plus souvent, beaucoup achètent des terrains et pâtissent des requalifications de ces derniers en zones non-habitables ou non-constructibles. Il faut clairement lutter contre ces pratiques discriminantes inacceptables.

Par ailleurs, il y a beaucoup de Voyageurs qui achètent des terrains non-constructibles, faute de moyens nécessaires pour acheter des terrains à bâtir. C'est le seul moyen pour eux de poser leur caravane quelque part. Or, ils se retrouvent mêlés à des procédures judiciaires face à des maires qui inscrivent dans leur PLU des interdictions de faire entrer des caravanes sur leurs communes.

C'est pourquoi il me paraît judicieux d'autoriser dans la loi la présence d'habitats légers et facilement mobiles (caravane, camion aménagé, yourte, etc.) sur des terrains non-constructibles. Cela permettrait de continuer à loger des gens sans construire de nouveaux logements en artificialisant des sols. Ce choix politique aurait des vertus écologiques majeures.

e. Les médias

Une des propositions portées par les militants voyageurs serait de faire signer une charte aux médias, qui listerait des obligations déontologiques concernant le traitement médiatique des dits « gens du voyage », comme la non-ethnicisation du traitement des faits divers.

f. Mettre fin à l'invisibilisation et agir pour une représentation politique et sociale

J'ai évoqué dans ce rapport la non-représentation des dits « gens du voyage » dans les institutions. C'est lié à un autre problème corollaire, qui est l'usurpation de leur parole, notamment dans le champ associatif par des associations gestionnaires, à savoir des associations de *gadjé* (personnes non-romanis en romanes) qui parlent à la place des Voyageurs.

Il faut en finir avec le temps où la place et la parole des premiers concernés sont usurpées par d'autres.

Les dits « gens du voyage » se libéreront de l'oppression antitsigane, surtout et essentiellement grâce à leurs propres luttes.



Marche pour la paix, organisée par le collectif Da So Vas suite aux propos haineux de la maire de Denain

De nombreux préjugés et stéréotypes racistes dont font l'objet lesdits « gens du voyage » peuvent reculer dans la société à condition qu'un véritable travail de représentation soit fait.

Pour contribuer à une avancée dans ce sens, il est nécessaire, sur le plan historique, d'allouer des moyens à la recherche, pour travailler sur les persécutions à l'encontre des populations catégorisées comme « nomades » puis comme « gens du voyage », mais aussi pour travailler sur les résistances héroïques de ces populations qui ont réussi à traverser plusieurs siècles de persécution. En somme, il faut écrire cette histoire, car c'est une histoire française, qui demeure pour l'instant gommée du roman national.

Il faut également l'enseigner, en ajoutant par exemple dans les manuels scolaires d'Histoire le rôle des autorités françaises dans l'internement de ces populations durant la seconde guerre mondiale.

Un tel travail est indispensable. En effet, l'antitsiganisme, c'est un ensemble de fantasmes qu'il faut défaire méthodiquement, en s'appuyant entre autres choses sur la recherche historique.

En outre, nombreux sont les résistants, artistes, personnalités d'origine romani qui ont fait rayonner la France, pourtant bien souvent il n'y a aucune ou bien très peu de valorisation de ces derniers.

Or, il est nécessaire de faire ce travail de revisibilisation, sans quoi ce serait continuer à laisser au ban de la société, sur la touche, des centaines de milliers de nos concitoyens.

Si l'on prend l'exemple des noms de rue, on s'aperçoit très vite que dans l'espace public, il y a une invisibilisation totale des personnes romani. Petit à petit, des initiatives sont cependant prises pour y remédier.

Une voie de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, commune de résidence depuis 1968 du Voyageur et héros de la résistance Raymond Gurême, a été baptisée il y a peu « voie Raymond Gurême » afin de lui rendre hommage.

Dans ma circonscription, le maire de la commune de Compans, Joël Marion, faisant le constat qu'un habitant sur huit dans sa commune est issu du monde du voyage, a décidé en cette année 2024, en lien avec les habitants concernés, de baptiser une rue du nom d'une personnalité romani.

Les gens ont choisi le nom de Django Reinhardt (1910-1953), grand musicien à la renommée internationale, inventeur du *Jazz manouche*.

Joël Marion, m'a confié que depuis l'inauguration de cette rue, « *les Voyageurs sont très fiers* ».

Pour se sentir réellement **appartenir à une société**, il faut pouvoir **s'identifier à cette dernière**.

L'espace médiatique est comme nous l'avons vu plus haut saturé par les diffusions de stéréotypes et de préjugés antitsiagnes. Pour lutter contre ces derniers, nous venons de voir que les dénominations des espaces publics peuvent être un outil efficace. Cela permet de déconstruire une image très péjorative de nos concitoyens rroms, gitans, manouches, yéniches, sinti et voyageurs.

J'invite donc l'ensemble des maires à se saisir de cet outil éminemment politique.

Conclusion

À travers ce rapport, je n'ai pas eu la prétention d'être exhaustive sur la situation des Roms, Sinti, Yéniches, Gitans, Manouches et Voyageurs en France, qui se caractérise donc par de graves oppressions.

Néanmoins j'ai essayé de vous donner un aperçu d'une forme de racisme qui perdure, et ce dans l'angle mort médiatique, politique et universitaire.

Je l'ai fait en m'appuyant sur la diversité des témoignages que j'ai pu recueillir à travers toute la France.



Visite de l'aire d'accueil de Dammartin-en-Goële avec Antoine Sauser

Les dits « gens du voyage » ne sont pas un tout uniforme : ils ont des vécus et des expériences différents, et ils n'ont pas tous les mêmes points de vue sur les solutions politiques à apporter aux oppressions qu'ils subissent communément. J'ai néanmoins essayé de vous laisser prendre connaissance de quelques-unes d'entre elles.

Je vais à partir de ce travail, tenter de poser sur la table des propositions législatives, notamment en commençant par une proposition de résolution pour l'instauration de la journée du 2 août comme journée de commémoration officielle du génocide subi par ces populations, car je considère que pour régler les nom-

breux problèmes du présent, il est nécessaire de s'attaquer à leurs racines, qui se situent avant tout dans le passé.



Commémoration en hommage aux « nomades » internés dans le camp de Linas-Montlhéry

Il faut désormais une synergie des forces politiques antiracistes, des universitaires, mais surtout des premiers concernés, pour s'attaquer radicalement à l'antitsiganisme, et à ses nombreuses déclinaisons dans la vie quotidienne de plusieurs centaines de milliers de nos concitoyens.

Retrouvez toute l'actualité de votre
députée de la septième circonscription
de Seine-et-Marne sur le site :

ERSILIASOUDAIS.FR

ERSILIA**SOUDAIS**